

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET PROTECTION  
DES MINORITES

Note du Secrétaire général : Le Secrétaire général a reçu de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le mémorandum suivant concernant la participation de celle-ci à la mise en oeuvre de la résolution 116/B (VI) du Conseil économique et social :

L'esprit de la résolution 116/B (VI) du Conseil économique et social est celui qui a animé l'UNESCO dès le début de son activité et qui est inhérent à son programme. L'Acte constitutif même de l'UNESCO lui fixe notamment pour objectif de resserrer "par l'éducation, la science et la culture la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples" (Article I, paragraphe 1).

Le programme actuel de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation comprend un certain nombre de résolutions dont l'objectif est de "lutter contre tout esprit d'intolérance et d'inimitié entre nations et entre groupes". Aussi les résolutions suivantes :

1. Résolution 2.41. Il est recommandé aux Etats Membres d'assurer une éducation de base à l'ensemble de leur population, conformément au paragraphe 2 b) de l'article I de l'Acte constitutif de l'UNESCO :

"L'Organisation imprime une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture ... en instituant la collaboration des nations afin de réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe ni d'aucune condition économique ou sociale."

2. Résolution 2.42. L'UNESCO aidera les Etats Membres qui en exprimeront le désir à lancer un mouvement en faveur de l'éducation de base en s'attachant d'abord aux régions peu développées, aux éléments les moins favorisés de la société dans les pays industriels.

3. Résolution 2.522. Le Directeur général est chargé d'encourager l'ouverture d'une enquête internationale sur les obstacles qui s'opposent à l'égalité d'accès à l'éducation, en vue d'aboutir à la rédaction d'une Charte internationale de la jeunesse; cette charte devra spécifier qu'aucune distinction de couleur, de race, de sexe ou de religion ne pourra être invoquée au détriment de telle ou telle catégorie de jeunes. Le programme de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales notamment en ce qui concerne les études sur les états de tension et la compréhension internationale a également le même objectif. Les résolutions relatives aux études sur les états de tension comprennent les suivantes :

- 4.31. Le Directeur général est chargé d'encourager des enquêtes :
- 4.311. Sur les traits qui caractérisent la culture, l'idéal et le système juridique des différents pays;
- 4.312. Sur la conception que les habitants de chaque nation se font de leur pays et des autres pays;
- 4.313. Sur les méthodes modernes qui ont été élaborées dans l'éducation, les sciences politiques, la philosophie et la psychologie en vue de modifier les attitudes mentales, et sur les conditions sociales et politiques qui favorisent l'emploi de telle ou telle technique particulière;
- 4.314. Sur les influences qui prédisposent les hommes soit à la compréhension internationale, soit à un nationalisme agressif;
- 4.315. Sur les questions démographiques qui ont une influence sur la compréhension internationale, et notamment sur l'assimilation culturelle des immigrants;
- 4.316. Sur le rôle de la technique moderne dans la formation des attitudes collectives et dans les relations entre les peuples.

Toutes ces résolutions sont conformes à l'esprit de la résolution 116/B du Conseil économique et social et indiquent l'intérêt constant que l'UNESCO accorde à ces problèmes.

A. La résolution 116/B (B)(i) (VI) du Conseil économique et social demande à l'UNESCO de mettre à la disposition de la Sous-Commission tous les documents ou analyses pertinents qui pourront résulter de l'enquête sur les tensions sociales envisagée par cette Organisation, ou de tous autres programmes de l'UNESCO.

L'action de l'UNESCO à cet égard comprend :

- 1. En ce qui concerne l'enquête sur les tensions sociales :
  - a) Une enquête sur les particularités et les concepts nationaux, effectuée selon les méthodes d'analyse de l'opinion publique. Cette enquête est terminée et on en étudie actuellement les résultats en vue de leur publication.

b) La préparation d'un ouvrage sur les problèmes démographiques et les états de tension en matière démographique, en collaboration avec la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Ce volume comprendra un chapitre relatif aux rapports entre, d'une part, la structure ethnique des groupes nationaux et la situation des minorités, et, d'autre part, les relations internationales. La publication de cet ouvrage n'est pas attendue avant 1950.

c) La préparation d'un ouvrage sur le nationalisme agressif, sous la direction du professeur Hadley Cantril, avec la participation de sociologues de cinq pays différents. Certains des participants mentionnent la question des minorités. Ce volume devrait bientôt être prêt à paraître.

d) La préparation par des historiens français d'un extrait de l'histoire de France qui établira l'interdépendance de la culture et de la civilisation françaises d'une part, et de la culture et la civilisation du reste du monde d'autre part. On ne s'attend pas à ce que le texte soit terminé avant 1950.

e) La préparation, par M. Otto Klineberg d'une étude sur les recherches en matière de tensions internationales. Cet ouvrage sera vraisemblablement terminé d'ici deux mois.

2. En ce qui concerne les travaux du Département de l'éducation :

a) L'amélioration des manuels.

Il a été procédé à l'établissement des principes directeurs relatifs à l'amélioration des manuels et des livres de classe ainsi que d'une méthode-type destinée à aider les Etats Membres à analyser leurs propres manuels. On prépare également un guide. Il comportera des renseignements sur les efforts réalisés sur le plan national et international pour améliorer les manuels en vue de développer la compréhension internationale. L'UNESCO organisera en 1950 un stage d'études sur l'amélioration des manuels, et particulièrement des manuels d'histoire. Dans tous les travaux de l'UNESCO relatifs à l'amélioration des manuels et des livres de classe, il est dûment tenu compte de la nécessité de combattre les tendances discriminatoires et d'accorder aux groupes minoritaires un traitement juste et équitable.

b) La publication de manuels à l'usage du corps enseignant, et contenant des suggestions - l'UNESCO tient à ce que tout maître chargé d'enseigner un sujet quelconque contribue à développer chez ses propres élèves le sens des liens qui unissent les peuples du monde, et les prépare à accepter les obligations que leur impose la

solidarité internationale. En 1949, l'UNESCO fera paraître des propositions relatives à un enseignement portant sur l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées qui, ensemble constituent le plus grand effort contemporain entrepris par l'effort des gouvernements, vers la création d'une société mondiale. L'UNESCO publiera également des propositions relatives à l'enseignement de la géographie et de l'histoire du monde, de manière à développer efficacement la compréhension internationale.

c) Stages d'études internationaux sur l'éducation <sup>1)</sup>.

Ces stages d'études qui se concentreront sur les aspects scientifiques de l'enseignement en vue de la compréhension internationale, ont donné et donneront dans l'avenir une riche et précieuse documentation comportant des recommandations pratiques, des études détaillées et un échantillonnage de documents d'enseignement. En outre, les stages d'études constituent en eux-mêmes un terrain d'essai commode pour des expériences d'ordre psychologique en ce qui concerne l'étude des tensions sociales (épreuves, appréciation de l'évolution des attitudes, etc.).

Le Directeur général de l'UNESCO mettra avant le 1er juin à la disposition de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, toute la documentation nécessaire à jour.

---

1) Stages d'études sur :

L'éducation pour la compréhension internationale (1947)

La préparation du corps enseignant (1948)

L'éducation des enfants de 3 à 13 ans (1948)

L'enseignement relatif aux Nations Unies et aux institutions spécialisées (1948)

L'amélioration des manuels, moyen de contribuer à la compréhension internationale (1950)

L'enseignement de la géographie dans ses rapports avec la compréhension internationale (1950).

B. En ce qui concerne la résolution 116/B B) ii), l'UNESCO continuera à collaborer avec les Nations Unies et accueillera favorablement toute demande de nouvelle collaboration.

A ce sujet, il est permis d'observer que l'UNESCO organise à Paris, en septembre 1949, une exposition des droits de l'homme. Cette exposition revêtira un caractère descriptif et historique, et insistera sur le fait que la Déclaration des droits de l'homme s'applique sans aucune distinction à tous les êtres humains.

C. La résolution 116/B B) iii) invite l'UNESCO à envisager l'opportunité de proposer et de recommander l'adoption générale d'un programme de diffusion de faits scientifiques destinés à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler les préjugés de race.

A l'effet de répondre à cette demande, le Directeur général présente le programme d'action suivant :

1. Un certain nombre de déclarations ont déjà été formulées relativement à la race par des organisations scientifiques reconnues dans les diverses parties du monde. Ces déclarations, formulées pendant la guerre à propos des théories raciales nazies, présentent encore aujourd'hui beaucoup d'à-propos et d'importance. Les déclarations connues comportent notamment celles de la Royal Anthropological Society of Great Britain and Ireland (Société anthropologique royale de Grande-Bretagne et d'Irlande), de l'American Anthropological Association (Association américaine d'anthropologie), de la Society for the Psychological Study of Social Issues (USA) (Société américaine pour l'étude psychologique des questions sociales), et de la Société brésilienne d'anthropologie. L'édition d'un recueil de ces déclarations, comportant une introduction convenable, constituerait un premier pas significatif vers la diffusion générale des opinions scientifiques sur cette importante question. Ceci pourrait être fait immédiatement.

2. Des savants dans les diverses parties du monde ont réuni, au cours de leurs travaux personnels, une documentation de la plus haute importance, laquelle n'a pas encore été diffusée d'une manière adéquate. Il y a lieu de faire mention notamment des publications de l'économiste suédois Gunnar Myrdal, de celles des anthropologistes américains Boas et Benedict, des anthropologistes britanniques Huxley et Haddon,

du sociologue cubain Fernando Ortiz, de l'anthropologiste brésilien Arthur Ramos, des sociologues polonais professeurs Myslakowski et Ossowski. Cette documentation, pour excellente qu'elle soit, ne fait généralement appel qu'à un cercle restreint de lecteurs. On propose de tirer de ces ouvrages et d'autres volumes du même genre, des textes concis susceptibles d'être largement diffusés dans le public. La liste des sujets particuliers comprendrait entre autres les questions ci-après:

a) La race du point de vue de la biologie et de l'anthropologie

Cette étude soulignerait l'unité biologique essentielle de l'humanité, le caractère artificiel des subdivisions raciales et la nature mythique de la "pureté de race" de toutes les populations existantes.

b) La race du point de vue de la psychologie

Cette étude ferait ressortir le peu d'importance qu'il y a lieu d'attribuer à la race dans la détermination des caractéristiques psychologiques innées, les changements dans le comportement qu'il est possible d'obtenir par un changement du milieu, l'existence dans toutes les races de personnes douées d'aptitudes supérieures et inférieures.

c) Les apports culturels des races humaines

On ferait figurer dans cette étude des données historiques et ethnologiques destinées à démontrer qu'aucune race ne possède le monopole de la civilisation et que notre état actuel résulte d'apports de sources diverses. On insisterait également sur l'intérêt qu'il y a à conserver les valeurs d'un grand nombre de cultures différentes plutôt que de tendre à l'uniformité.

d) La nature irrationnelle du préjugé de race

On ferait figurer à ce sujet une documentation sur les causes et les origines de ce préjugé, sur son caractère contradictoire, sur son manque de justification objective. On insisterait spécialement sur la démonstration du fait que le préjugé n'est pas inné mais qu'il s'acquiert par notre milieu social.

e) Le prix du préjugé de race

On s'attacherait à montrer comment le préjugé a désagrégé des sociétés, comment il a amené le gaspillage économique, le manque d'adaptation, des conflits et des guerres, comment il a entravé la collaboration sur le plan national et international.

f) Exemples de bonnes relations entre les groupes raciaux

Des exemples historiques et contemporains de la manière dont divers groupes raciaux peuvent cohabiter et ont pu réaliser une vie heureuse au sein de la même collectivité.

g) Méthodes de lutte contre les préjugés de race

Un aperçu des procédés techniques en matière de psychologie sociale, de sociologie, d'enseignement, etc..., dont l'utilité à cet égard a pu être établie, ainsi que des suggestions sur la manière dont on pourrait les appliquer en plus grand.

Il n'y a pas lieu de considérer cette liste comme complète mais on estime qu'elle constitue un bon aperçu des mesures qu'on pourrait mettre en oeuvre.

3. L'UNESCO convoquera, pour le mois de juillet 1949, un groupe d'experts provenant des différents pays et relevant de diverses disciplines scientifiques. Ceux-ci seront invités à rédiger un exposé relatif aux problèmes raciaux et au préjugé de race, exposé qui recevra la plus grande publicité possible.

4. Toute cette documentation sera diffusée aussi largement que possible parmi le public, par la rédaction de brochures, de journaux et d'articles de revue, la préparation d'émissions radiophoniques et, éventuellement, la production de films, en collaboration étroite avec les organes compétents des Nations Unies et des institutions spécialisées.

5. En conséquence, les plans de l'UNESCO dans ce domaine peuvent se résumer sous les trois titres ci-après :

- a) Réunion de la documentation scientifique se rapportant à la question.
- b) Diffusion des faits scientifiques se rapportant à la question.

c) Utilisation de cette documentation dans l'enseignement.

D. La Résolution 116/B B iv) "invite l'UNESCO à envisager la création d'un comité formé de compétences mondiales en matière d'éducation théorique et pratique, dont le rôle serait d'étudier et de sélectionner les principes fondamentaux les plus répandus concernant une éducation démocratique et universelle, afin de lutter contre tout esprit d'intolérance et d'inimitié entre nations et entre groupes".

L'UNESCO est favorable à la création d'un tel comité. Toutefois, étant donné l'importance même que présente ce projet et les difficultés auxquelles il se heurte, l'UNESCO a l'intention d'entreprendre une étude préliminaire en 1949, à l'effet d'envisager la création d'un tel comité pour 1950.

-----